



Ormont-Dessous

Le Sépey, le 13.11.2020

## CONVOCATION

**Séance du Conseil communal  
du 16 décembre 2020 à 20 h. 00  
Espace Nordique des Alpes vaudoises aux Mosses**

- 1. Lecture des décisions adoptées lors de la séance du 2 septembre 2020**
- 2a. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2020**
- 2b. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2020**
- 3. Communications du Bureau du Conseil communal**
- 4. Préavis n° 10/2020 : Budget communal 2021**
  - Président : M. Stéphane PIGUET
  - Membres : M. Loïc FISCHER  
M. Yvan CHESEAUX  
M. Cédric VURLOD  
M. Eric GINIER
  - Suppléants : Mme Jacqueline HOLZEISEN PIDOUX  
Mme Anne-Lise OGUEY
- 5. Préavis n° 11/2020 : Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut - Adoption du contrat de parc liant la commune d'Ormont-Dessous à l'association Parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut**
  - Présidente : Mme Claudine FONJALLAZ
  - Membres : M. Jean-Pierre CARRARD  
M. Denis NOIRJEAN
  - Suppléants : M. Pascal FRANCFORT  
M. Christopher WATTS

**6. Préavis n° 12/2020 : Vente de la parcelle RF 697 et du bâtiment ECA 1638, sis au Ch. du Dessus 17 à La Comballaz**

Président : M. Paul François MERMOD  
 Membres : Mme Sandra MOTTIER  
 M. Christian PITTEX  
 Suppléants : Mme Anne-Lise MEYER  
 M. Vincent PERROD

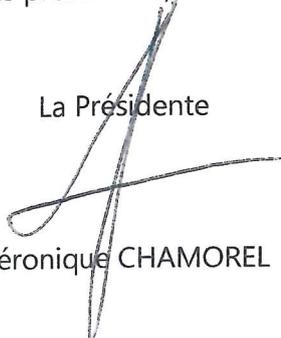
**7. Préavis n° 13/2020 : Demande de crédit pour financer la fin des travaux de réfection du réseau routier, secteur de la Forclaz**

Président : M. Léon BOURQUI  
 Membres : M. Lionel CHESEaux  
 M. Fernand SCHÄFER  
 Suppléants : Mme Sophie MEYER  
 Mme Géraldine WENKER

**8. Communications municipales**

**9. Propositions individuelles**

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La Présidente  
  
 Véronique CHAMOREL



La Secrétaire

  
 Angela PFISTER

- Annexes : - procès-verbaux des séances du CC du 3 juin 2020 et du 2 septembre 2020 (ébauches), avec annexes  
 - préavis n° 10, 11, 12 et 13/2020

N.B.1. : Après avoir été soumis pour approbation à tous les commissaires ayant siégé, les rapports de commission - préalablement signés par le Président et au moins un membre -, doivent impérativement être déposés en deux exemplaires au Greffe communal au plus tard 48 heures avant la séance.

N.B.2. : Le déroulement de la séance du Conseil communal s'effectuera selon les recommandations de l'OFSP : désinfection des mains obligatoire et port du masque lors des déplacements.

N.B.3. : Nous vous rendons attentifs au fait que les absences doivent être impérativement annoncées par un appel téléphonique auprès de la Présidente (079 262 0571) ou de la secrétaire (079 228 4877).